

Conseil municipal du 11 janvier 2017

Autorisation mandatement dépenses d'investissement.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2017, le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de passer les écritures comptables de fin d'année auprès du comptable du Trésor, d'établir l'état des restes à réaliser sur les différents budgets ainsi que l'autorisation de mandatement des dépenses d'investissements sur l'exercice 2017.

Virement crédits budget du service des eaux.

Suite au changement de véhicule du service des eaux, le conseil donne pouvoir au maire afin d'effectuer un virement de crédit entre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget de l'eau.

Approbation de marchés.

Suite à la consultation des entreprises lancée en novembre dernier, la commission d'appel d'offres s'est réunie les 19 décembre 2016 et 10 janvier 2017 et a validé le choix des entreprises comme suit :

Marché 1 : Déconnexion des eaux pluviales secteur de Choubert.

7 entreprises ont soumissionné dont une en dématérialisation

Entreprise retenue Groupement M2I SOVETRA/SETP SOULIER pour un montant HT de 179 739 € HT (tracé 2 avec variante) compte tenu des prescriptions archéologiques suivant arrêté du Préfet de Région en date du 14 novembre 2016. Dans le cas où le diagnostic archéologique serait favorable il pourra être envisagé de faire un avenant au marché en retenant le tracé 1 avec variante pour un montant des travaux arrêté au profit de la même entreprise à la somme de 143 770.00 € HT.

Marché 2 : Réhabilitation des réseaux secteur du Haut-Solier

5 entreprises ont remis une offre dont une en dématérialisation.

Entreprise retenue Groupement M2I SOVETRA/SETP SOULIER pour un montant HT de 380 955.02 € HT. Un diagnostic archéologique anticipé sera réalisé vers la place du Haut Solier suivant arrêté du Préfet de Région en date du 10 novembre 2016.

Les aides attendues de l'agence de l'Eau s'élèvent à 93 565.52 € pour le secteur de Choubert et 127 030.56 € pour le secteur du Haut-Solier. Les aides du département seront connues après notification des marchés.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les choix de la commission d'appel d'offres et valide les marchés.

Convention d'adhésion au service prévention du Centre de gestion de Haute-Loire.

Le conseil municipal, décide d'accepter la proposition de convention d'adhésion au service prévention du Centre de gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail. Il autorise le maire à signer la convention.

Transfert de la compétence Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence Urbanisme à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Matérialisation de la zone « Lentille Verte du Puy »

En vue de développer la notoriété de la lentille verte, la filière met en œuvre des actions de communication et notamment des panneaux routiers. Le conseil donne son accord pour l'acquisition de 2 panneaux 90 par 30 au prix de 250 € HT.

Acquisition de parcelle.

Lors de l'aménagement de l'accès au gymnase en 2004, il avait été prévu l'acquisition de la parcelle BE 418 appartenant à l'institut des sœurs de Saint-Joseph. Le croquis d'arpentage avait bien été réalisé mais la vente n'avait jamais été réalisée.

Le conseil donne son accord pour la régularisation de l'acte de vente qui sera établi en la forme administrative.

Saison culturelle. Interfolk.

Le conseil donne son accord pour la reconduction du festival Interfolk en 2017.

Par ailleurs, après présentation du bilan de la saison 2016 et de la programmation de des 6 premiers mois de la saison 2017, le conseil donne son accord pour la reconduction de la subvention à l'association Peplum, chargée de la gestion de la saison culturelle.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2017).

Le maire expose au conseil qu'il y a lieu de prévoir les dossiers que la commune souhaiterait déposer au titre de la D.E.T.R. 2017. Il présente au conseil les catégories d'opérations éligibles et propose de déposer dans le cadre de la priorité 2/revitalisation des centres-bourgs/ bâtiments communaux et communautaires, la construction de courts de tennis couverts.

Le conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au maire à l'effet de déposer le dossier de construction de deux courts de tennis couverts au titre de la DETR 2017, de faire étudier un avant projet détaillé, de désigner un bureau d'étude ou architecte et

déposer tout permis de construire, solliciter une aide financière auprès de la Fédération Française de Tennis et propose le plan de financement comme suit

DEPENSES HT		RECETTES	
Charpente bâtiment	135 812 €	DETR 2016 50% espéré	159 853.50 €
Isolation	36 000 €		
Terrassement béton	19 766 €		
Finition terrain « green set »	61 980 €		
Electricité éclairage avec plus-value Led	27 881 €	COMMUNE	159 853.50 €
Honoraires MO	25 512 €		
Dépenses imprévues	12 756 €		
TOTAL	319 707 €	TOTAL	319 707 €

Festival de la Chaise Dieu.

Le maire donne connaissance au conseil du rapport de la Chambre régionale des comptes qui a procédé au contrôle et à l'examen de la gestion pour les exercices 2010 à 2014 de l'association Festival de la Chaise-Dieu.